



Question sur l'échéance de paiement loyer

Par **etallon**, le **11/09/2009** à **11:40**

Bonjour,
Je touche mon salaire tous les 16 de chaque mois. J'ai averti dès le début de mon contrat de bail que je ne paierai que les 17 mais la régie m'ordonne de payer les 1er de chaque mois. Sur mes factures mensuelles, je reçois du coup, 17 euros de frais de retard à chaque fois. Je sais aussi que la régie paie le propriétaire tous les 3 mois. Ont-ils le droit de me facturer des frais de la sorte dans ma situations?
Je vous remercie d'avance pour votre réponse,
Meilleures salutations,
E. rnetallon1@yahoo.fr

Par **gloran**, le **11/09/2009** à **12:11**

Qu'indique votre bail ?
Sinon c'est assez simple il vous suffit de mettre de côté la somme nécessaire et vous décalez ainsi d'un mois. C'est un problème tellement anodin et facile à résoudre qu'on se demande pourquoi les gens cherchent compliqué quand on peut faire simple...
PS : est-ce que vous attendez aussi d'avoir reçu votre salaire pour acheter à manger ? :)